



Dossier

Etudiants de master Tuteurs

Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU
76 rue des rondeaux, 75020 Paris - Tél. 01.44.62.82.10

LE SECTEUR ETUDIANTS

Contacts : claire.pontais@snepfsu.net - didier.abriou@snepfsu.net
<http://www.snepfsu.net/fde/etudiant.php>

Bienvenue dans le métier !

Vous vous destinez au métier de professeur d'EPS et vous allez effectuer un stage en responsabilité dans un établissement prochainement.

Le SNEP-FSU, syndicat de l'EPS, est là pour vous aider dans cette expérience.

La réforme dite de la « mastérisation », rejetée par l'ensemble de la communauté éducative, vous oblige à cumuler master, concours et préparation au métier, sans aide financière conséquente. Nous exposons les principaux problèmes et les principales propositions pour améliorer la situation.

Premier stage en responsabilité Master 1 ou 2

Pré-recrutements et stages rémunérés

La réforme de la formation oblige les étudiants à financer une année supplémentaire d'études. Le gouvernement n'accorde que quelques bourses spécifiques (dont nous ne sommes même pas sûrs qu'elles aient été versées) au lieu d'un salaire d'une année. Faire un stage en responsabilité est le seul moyen d'avoir un minimum d'aide financière. Mais faire ce stage représente un énorme travail qui peut empêcher de bien se préparer au CAPEPS et/ou de bien faire son mémoire de master. Certains STAPS ou IUFM ne proposent que des stages en pratique accompagnée qui permettent de mieux préparer le CAPEPS en allégeant le poids de la « responsabilité ». Cette réforme creuse les inégalités entre étudiants, les moins fortunés renoncent à s'engager dans un master d'où la chute assez importante du nombre de candidats dans tous les concours. Le ministère a mis en place à la rentrée des « masters en

alternance », mais ceux-ci ne sont qu'un moyen d'utiliser les étudiants comme des moyens d'enseignement et de remplacement (6 à 8h par semaine devant les élèves), sans garantir, loin de là, une réussite au concours. Rares sont les lieux où l'on travaille sur un aller-retour entre expérience de terrain et réflexion théorique : il s'agit en fait d'une fausse alternance dans la plupart des cas.

Le SNEP demande un pré-recrutement dès la Licence, avec une rémunération en tant qu'*élève-professeur* pendant les deux années de master. Cette disposition a existé dans les années 70, elle existe toujours pour les Ecoles Normales Supérieures, il est tout à fait possible de la généraliser. C'est une question de volonté politique. Dans l'immédiat, le SNEP demande que tous les stages de pratique accompagnée soient rémunérés et qu'il n'y ait aucun stage en responsabilité « totale ». La prise de responsabilité doit être progressive, accompagnée par un tuteur, en liaison avec le STAPS ou l'IUFM. En aucun cas, les étudiants ne doivent être considérés comme des remplaçants.

Une rémunération scandaleuse

La circulaire Chatel du 14/09/11, qui cadre la formation par alternance et les stages en responsabilité de M2, fixe la rémunération à

495,44€ bruts par semaine (alinéa 3) : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57476 contre 617,40€ bruts par semaine l'an passé (2010). Cela fait **20% de rémunération en moins**, pour le même travail que les M2 de l'an dernier ! Moins que la rémunération des vacataires qui n'ont que la Licence... Et pendant ce temps, le ministre fait des beaux discours sur l'aide sociale aux étudiants méritants !

Si le stage se fait en doublette, le SNEP exige une rémunération entière pour chaque étudiant et non pas la moitié.

Signature de votre contrat : vérifiez bien les termes du contrat que vous signez (nombre d'heures, tâches, rémunération). Assurez-vous de le signer avant de commencer votre stage.

Inégalités territoriales

Avec la suppression du cahier des charges de la formation et l'autonomie des universités, il n'y a plus aucun cadrage national. Ainsi, les différences entre master STAPS sont énormes : la formation aux APSA oscille entre 54h et 300h, la formation scientifique entre 46h et 520h, la formation professionnelle entre 24h et 480h (selon l'enquête 2010 de la conférence des directeurs de STAPS, la moyenne horaire des 2 années de master est d'environ 1000 heures).

Faire cours d'EPS



Responsabilité

Si vous êtes en stage en pratique accompagnée, c'est le titulaire de la classe qui est responsable, vous êtes sous sa responsabilité et c'est lui qui vous accorde l'autorisation de proposer ou non telle ou telle situation aux élèves.

Si vous êtes en responsabilité (signature d'un contrat), vous êtes responsable de la classe comme si vous étiez titulaire, responsable des contenus et de la sécurité (sur le trajet, pendant le cours, dans les vestiaires), même dans le cas où il y a la présence d'un intervenant extérieur (APPN par exemple).

Sécurité des élèves

Vous êtes responsable de la sécurité des élèves. Vous ne devez en aucun cas proposer des contenus si vous ne maîtrisez pas la situation. Dans le cas où la programmation des APSA de l'établissement vous impose d'enseigner une activité dans laquelle vous ne vous sentez pas les compétences, il est impératif d'en discuter avec vos formateurs et votre tuteur ou tutrice. Ceux-ci doivent créer toutes les conditions pour que vous ne soyez pas en difficulté.

En cas d'accident, il faut remplir une déclaration d'accident : faites vous aider par votre tuteur ou un autre collègue. Si problème, contacter le SNEP (voir p.1).

Le chef d'établissement

C'est votre supérieur hiérarchique. Prenez le soin d'aller vous présenter auprès de lui, si possible avec votre tuteur.

Le tuteur

Dans de trop nombreux cas, les tuteurs apprennent très tardivement qu'ils devront accueillir un étudiant. Cette tâche

de tuteur est volontaire et ne peut être imposée. Le SNEP pense que la fonction de tutorat nécessite une formation, un lien étroit avec les STAPS et les IUFM (bien connaître les exigences pour le stage, pour le mémoire, pour le CAPEPS) et une rémunération digne de ce nom. Actuellement, cette rémunération est très faible (200€) pour un travail très prenant.

Association sportive et UNSS

L'intervention dans le cadre de l'AS constitue une expérience différente de celle de l'EPS. La pratique des élèves est volontaire, le rapport enseignant-élèves différent du contexte de l'EPS obligatoire, les contenus et formes de pratique divers dans le cadre de l'activité du district où la rencontre constitue ce qui fait force sur le terrain du sport scolaire.

Les AS jouent un rôle social et éducatif déterminant pour un grand nombre d'élèves.

En terme de responsabilité : toujours connaître l'horaire, le circuit, le lieu et le déroulement des rencontres, posséder la liste des élèves dont chacun a la responsabilité (+coordonnées des parents), dans les déplacements un adulte doit toujours être présent, prendre connaissance des règles de fonctionnement du district, avoir toujours les contacts téléphoniques de l'ensemble des enseignants de l'activité et celle du chef d'établissement, prési-

dent de l'AS.

Tâches supplémentaires : Conseil de classe, co-évaluation au Bac...

Pour le SNEP, l'étudiant en stage n'a pas à assurer ce type de tâches qui sont de la responsabilité du titulaire. Assister au conseil de classe, comme tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseignement doit être envisagé dans le cadre de la formation (préparer l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat ») et non pas dans l'optique d'une substitution de l'enseignant de la classe qui est, lui, rémunéré (ISO) pour cela.



Pour tout savoir : SNEP-Atout

Le SNEP édite un memento d'une centaine de pages qui peut vous être très utile pour votre stage et la préparation de l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat ».

Gratuit pour les syndiqués, il est toutefois possible de se le procurer en adressant votre demande, avec un chèque d'un montant de 10€ à l'ordre du SNEP-FSU, au service Fichier - 76 rue des ronds, 75020 Paris.

La bataille des postes



Moins 4500 enseignants EPS

En 5 ans, 61000 postes ont été supprimés à l'Education nationale et 14000 sont encore annoncés pour 2012, alors que la démographie remonte depuis 4 ans. Les dégradations sont considérables et la qualité du service public est remise en question contrairement aux affirmations du ministre. En EPS, nous avons perdu 4500 postes d'enseignants titulaires.

En EPS, 2000 précaires embauchés dès la rentrée

En ne remplaçant pas 2 départs sur 3 en retraite depuis 2006, le ministère a non seulement étouffé les recrutements mais il a enclenché un mécanisme de développement de la précarité d'un côté et

de massification des HSA de l'autre, tous deux inacceptables.

Des recrutements en forte progression

Sous la pression des luttes menées par la profession, nous sommes passés de 400 recrutements au CAPEPS externe à 600 en 3 ans et avons obtenu la réouverture du CAPEPS interne. Cette progression est encore très loin des besoins puisque nous avons calculé qu'il fallait un plan quinquennal de 2000 recrutements par an en EPS pour récupérer des dégradations.

A cette rentrée, des classes sans EPS

Révélatrice des besoins non couverts, dès la rentrée, dans 7% des

établissements il y a des classes sans EPS et tout au long de l'année des centaines de professeurs d'EPS non remplacés. Ce sont là encore des milliers d'heures d'EPS qui manquent aux élèves, faute de titulaires remplaçants.

Des effectifs trop chargés

Autre conséquence des suppressions de postes, les effectifs des classes ne cessent de s'alourdir, ce qui rend les apprentissages et la gestion de la classe plus complexe.

Le SNEP exige que tous les postes soient pourvus. Il demande aux Présidents du jury l'ouverture de liste complémentaire (interne et externe).

EPS

Effectifs étudiants inquiétants pour l'avenir

1800 inscrits au CAPEPS cette année, 1300 ont composé. Environ 950 étudiants en M1, autour de 900 en M2. Certains masters ont des effectifs très faibles, d'autres en « éducmot » ont déjà, ou vont fermer.

Or, les besoins devant les élèves sont toujours aussi grands ! Il est urgent d'informer les lycéens et lycéennes sur l'intérêt de la filière « éducation et motricité » et celui du métier de professeur d'EPS.



Connaissez-vous le Centre EPS & Société ? C'est une association créée par le SNEP en 1996. Elle regroupe celles et ceux qui sont animés par la volonté d'offrir à tous et toutes l'entrée dans la culture physique, sportive et artistique. Ce projet reste révolutionnaire. C'est aussi le centre névralgique de la revue *Contrepied*. Elle constitue une ressource originale pour qui cherche à mieux comprendre les enjeux qui traversent l'EPS aujourd'hui, mieux cerner les contours de l'action nécessaire, mieux appréhender la réalité de l'EPS et du métier d'enseignant aujourd'hui... et sans aucun doute pour mieux aider les étudiants à la décrypter, au-delà des caricatures habituelles ou des idées reçues.

Chaque adhérent-e reçoit 3 numéros par an pour seulement 10€.

Sur simple contact avec les responsables académiques du SNEP, un contrepied vous sera offert. Voir les numéros disponibles <http://contrepied.net/cp.php>

ADHESION CENTRE EPS & SOCIETE

Nom-Prénom: _____

Adresse : _____

Tel : _____

Mel : _____

■ Adhésion : 10€

■ Adhésion de soutien : 20€ - 30€ - 40€ - autre montant : _____

Chèque à l'ordre de «EPS et Société ccp 4148125 X La source», à envoyer au : 76 rue des rondeaux, 75020 Paris.

Tel : 01 44 62 82 23 - secretariat@contrepied.net - www.contrepied.net

Ce que demande le SNEP pour la formation

La formation en EPS est atypique. Nous sommes la seule discipline qui offre autant de préprofessionnalisation, bien que celle-ci soit très variable d'un STAPS à l'autre.

Formation dans les APSA : depuis longtemps, les jeunes enseignants d'EPS demandent une meilleure formation dans les APSA. Ce déficit, constaté sur le terrain par les tuteurs, ne s'est pas amélioré avec le nouveau CAPEPS. Une formation faible dans les APSA produit des enseignants, certes très polyvalents, mais aussi dans certains cas très démunis. Nous demandons un renforcement de cette formation qui doit se traduire par une réduction de cette polyvalence « light » (parfois à peine quelques heures dans une APSA) au profit de volumes horaires renforcés tout au long du cursus et une augmentation des coefficients au concours.

Une formation au métier « intégrée » : le SNEP souhaite que la formation autour des stages (préparation, stage lui-même, bilan), dès la Licence, constitue une part importante du cursus. Ce n'est pas toujours le cas, le SNEP soutient les étudiants qui réclament des maquettes prenant mieux en compte les exigences du CAPEPS et du métier. Le SNEP pense par ailleurs que les enseignements liés aux stages prennent plus de sens s'ils sont articulés aux autres connaissances : système éducatif, didactique des APSA et « sciences d'appui » (anatomie, physiologie, sociologie, psychologie). Trop souvent aujourd'hui ces connaissances sont morcelées, perdent du sens et ne permettent pas la réussite du plus grand nombre d'étudiant-es.

Equipes de formateurs : l'ensemble suppose des créations de postes et le fonctionne-

ment en équipes pluri-catégorielles : les enseignants chercheurs, les professeurs « second degré » de l'université et les formateurs de terrain (tuteurs, conseillers pédagogiques).

Pour le CAPEPS : le SNEP estime que les épreuves du CAPEPS sont intéressantes. Mais soucieux de toujours améliorer les choses, il a fait un bilan de la session 2010 du CAPEPS et a un certain nombre de demandes : certaines ont déjà été entendues (barèmes et organisation des épreuves, en particulier dans les APPN). Mais des problèmes demeurent, par exemple : le zéro éliminatoire dont nous souhaitons la disparition car cela provoque trop d'iniquité, la liste d'APSA qui exclut des APSA courantes (volley, basket) notamment.

Suppression du CLES et C2i2e : le SNEP refuse que l'on exige des certifications complémentaires en LV et en nouvelles technologies, alors que celles-ci sont (ou devraient être) enseignées et évaluées. Le ministère a partiellement entendu nos demandes en modifiant les exigences en novembre 2011 (dorénavant la validation d'une UE sans compensation dans le cursus dispense du CLES). Mais cette disposition ne règle pas le problème pour tout le monde, notamment tous les candidats libres. Les problèmes du C2i2e sont totalement ignorés au prétexte que les étudiants maîtrisent l'outil informatique. Or, ce n'est pas le cas. De nombreux reçus au concours seront donc dans l'incapacité de présenter ces certificats à la rentrée 2012 ! Le SNEP se battra pour qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par l'inconséquence du gouvernement actuel. En attendant, il vous invite si ce n'est déjà fait, à signer et faire signer la pétition : <http://www.moratoireclesc2i.org/>

Fonctionnaire-stagiaire : depuis 2 ans, les fonctionnaires-stagiaires se retrouvent à plein temps devant les élèves dès le premier jour de la rentrée. Cela génère des situations difficiles et stressantes. Les STAPS « résistent » mieux que les autres grâce à leurs expériences de pré-professionnalisation. Cependant, cela ne suffit pas. L'ambition est de faire réussir tous les élèves, et en premier lieu ceux et celles « qui n'aiment pas ça » ! Faire apprendre, gérer le groupe-classe, différencier... doit s'accompagner d'une analyse de sa propre pratique professionnelle. Cela s'apprend. Aujourd'hui, les jeunes enseignants sont pris par l'urgence de la classe sans pouvoir prendre du recul. Le SNEP demande que les fonctionnaires-stagiaires débutent à mi-temps devant élèves et bénéficient ainsi d'un mi-temps de formation pour approfondir des APSA peu étudiées en licence/master, se former à l'animation de l'AS, à l'intégration des élèves en situations de handicap, aux partenariats, etc. Le SNEP demande, de plus, une formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Saisie des vœux pour l'affectation à la rentrée prochaine

Lire très attentivement la note de service qui sera publiée au B.O. en principe début avril. Ne pas oublier d'imprimer la fiche de synthèse à la fin de la saisie.

En cas de difficulté, nous contacter : didier.abriou@snepfusu.net

Pour être tenu informé, recevoir nos bulletins, vous avez la possibilité de vous abonner en tant qu'étudiant (30€) ou vous syndiquer si vous êtes contractuels (50€). Pour cela, il suffit de nous adresser votre demande accompagnée de votre règlement (chèque à l'ordre du SNEP-FSU), au service Fichier - 76 rue des ronds, 75020 Paris (fichier@snepfusu.net - 01.44.62.82.30)

Se syndiquer au SNEP, c'est :

Effectuer un geste solidaire

iNvEstiR dans l'AvEniR !

Exiger collectivement une Ecole de qualité

Donner à toute la profession les moyens de défendre l'EPS, de se défendre et de progresser

Décider ensemble, rompre l'isolement